

RANDONNEZ-VOUS

EN HAUTE-VIENNE

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner jusqu'au 27 août 2021 inclus
au Conseil départemental de la Haute-Vienne

"Randonnez-vous en Haute-Vienne"

11, rue François Chénieux CS 83 112 – 87 031 Limoges cedex 1
accompagné de votre règlement, par chèque uniquement,
établi à l'ordre de "Régie Randonnez-vous en Haute-Vienne".

PARTICIPATION À LA RANDONNÉE

cochez les cases de votre choix

Randonnée choisie 28km 15km 8,5km 5km

si 15 km, départ à 10h30 11h 11h30 12h

si 8,5 km, départ à 13h30 14h 14h30 15h

Nom :

Prénom : Né(e) le :

Taille du tee-shirt : XS S M L XL XXL

Randonnée choisie 28km 15km 8,5km 5km

si 15 km, départ à 10h30 11h 11h30 12h

si 8,5 km, départ à 13h30 14h 14h30 15h

Nom :

Prénom : Né(e) le :

Taille du tee-shirt : XS S M L XL XXL

Randonnée choisie 28km 15km 8,5km 5km

si 15 km, départ à 10h30 11h 11h30 12h

si 8,5 km, départ à 13h30 14h 14h30 15h

Nom :

Prénom : Né(e) le :

Taille du tee-shirt : XS S M L XL XXL

Randonnée choisie 28km 15km 8,5km 5km

si 15 km, départ à 10h30 11h 11h30 12h

si 8,5 km, départ à 13h30 14h 14h30 15h

Nom :

Prénom : Né(e) le :

Taille du tee-shirt : XS S M L XL XXL

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

"Randonnez-vous en Haute-Vienne" est une manifestation publique de randonnée pédestre à caractère non compétitif, organisée par le Conseil départemental de la Haute-Vienne. Sa dix-huitième édition se déroulera le dimanche 5 septembre à l'étang de la Pouge (communes de Saint-Auvent, Saint-Cyr et Saint-Laurent-sur-Gorre).

ARTICLE 2 : PARCOURS ET HORAIRES DES DÉPARTS

Quatre parcours sont proposés autour du site de l'étang de la Pouge :

- un parcours de 5 kilomètres (accessible aux personnes à mobilité réduite accompagnées), départ à 15h du château de Saint-Auvent (stationnement sur le site) et arrivée sur le site de l'étang de la Pouge (les randonneurs seront ramenés à leur véhicule en navette) ;
- un parcours de 8,5 kilomètres, départ à 13h30, 14h, 14h30, ou 15h de l'étang de la Pouge (stationnement à proximité du site) ;
- un parcours de 15 kilomètres, départ à 10h30, 11h, 11h30 ou 12h de l'étang de la Pouge ;
- un parcours de 28 kilomètres, départ à 9h du plan d'eau de Cognac-la-Forêt (stationnement sur le site) et arrivée sur le site de l'étang de la Pouge (les randonneurs seront ramenés à leur véhicule en navette).

Certains parcours emprunteront des passages chez des propriétaires privés. Ces passages seront exclusivement ouverts aux participants le jour de l'événement. Ils ne devront en aucun cas être réempruntés par la suite.

Il est impératif de respecter les horaires de départ des circuits. Des équipes de serre-files sont missionnées pour assurer l'encadrement des marcheurs. Aucun départ ne pourra avoir lieu une fois les serre-files partis. En cas de retard, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable d'un quelconque incident ou accident survenu sur le circuit emprunté.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 4 € par personne pour les circuits de 5 km, 8,5 km et 15 km ;
 - 5 € par personne pour le circuit de 28 km.
- Gratuit pour les moins de 12 ans.

Ces droits comprennent l'inscription, l'accès aux ravitaillements, le tee-shirt de la manifestation et un gobelet ecocup, le transport en navette pour les circuits de 5 et 28 kilomètres, le transport en bus depuis Limoges pour ceux qui souhaitent en bénéficier.

L'attention des randonneurs est attirée sur le fait que les droits d'engagement ne comprennent pas le repas du midi. L'inscription se fait soit en ligne jusqu'au 31 août 2021 inclus sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Vienne www.haute-vienne.fr (paiement sécurisé par carte bancaire ou par chèque bancaire ou postal), soit par courrier jusqu'au 27 août 2021 inclus (cachet de la poste faisant foi), bulletin d'inscription papier à renvoyer à l'adresse ci-dessous :
Conseil départemental de la Haute-Vienne
Randonnez-vous en Haute-Vienne
11 rue François Chénieux - CS 83112
87 031 Limoges cedex

Le nombre d'inscriptions est limité pour chaque parcours :

- parcours de 5 km : 100 participants
- parcours de 8,5 km : 1 000 participants sur la journée (départs échelonnés)

- parcours de 15 km : 800 participants sur la journée (départs échelonnés)
 - parcours de 28 km : 300 participants
- Les organisateurs se réservent le droit d'avancer la date de clôture des inscriptions. Le ou les mineur(s) inscrit(s) à la manifestation sont réputés être sous l'entière responsabilité de leurs parents, tuteurs ou représentants légaux ayant effectué leur inscription. L'inscription des personnes mineures non accompagnées implique l'accord signé de l'un des parents, tuteurs ou représentants légaux. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement des sommes versées pour quelque motif que ce soit. Aucune inscription ne sera enregistrée après la date mentionnée sur ce bulletin et aucune inscription ne sera effectuée sur place le jour de la manifestation. L'inscription est nominative pour chaque participant. Les organisateurs se réservent le droit de demander un justificatif d'identité aux participants le jour de la manifestation.
- En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, un pass vaccinal et/ou un RT-PCR ou test antigénique de moins de 72h pourra être exigé pour chaque participant.**

ARTICLE 4 : ACCUEILS, DÉPARTS ET ARRIVÉES

L'accueil et le stationnement des participants sont prévus au château de Saint-Auvent pour les inscrits du parcours de 5 km (stationnement à proximité du château). À leur arrivée à l'étang de la Pouge, ils seront reconduits à leur véhicule en navette.

L'accueil et le stationnement des participants sont prévus à l'étang de la Pouge pour les inscrits du parcours de 8,5 km et 15 km (stationnement à proximité du plan d'eau). À leur arrivée à l'étang de la Pouge, ils seront reconduits à leur véhicule en navette. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les zones de stationnement en cas d'aléas climatiques. Dans ce cas, les participants seront avertis par mail. Les participants ont aussi la possibilité d'utiliser un bus mis à disposition au départ de Limoges-Gare des Bénédictins (Terminal du CIEL). Toute personne prenant un bus devra impérativement être munie d'un masque. Ce mode de transport gratuit et respectueux de l'environnement est proposé aux horaires suivants :

- Parcours de 5 km : ALLER : Limoges-Gare des Bénédictins (Terminal du CIEL) > château de Saint-Auvent : départ à 13h. RETOUR : étang de la Pouge > Limoges-Gare des Bénédictins (Terminal du CIEL) : départs à 15h45, 16h30, 17h15 et 18h.
 - Parcours de 8,5 km : ALLER : Limoges-Gare des Bénédictins (Terminal du CIEL) > étang de la Pouge : départs à 10h45 et 13h. RETOUR : étang de la Pouge > Limoges-Gare des Bénédictins (Terminal du CIEL) : départs à 15h45, 16h30, 17h15 et 18h.
 - Parcours de 15 km : ALLER : Limoges-Gare des Bénédictins (Terminal du CIEL) > étang de la Pouge : départs à 9h15 et 10h45. RETOUR : étang de la Pouge > Limoges-Gare des Bénédictins (Terminal du CIEL) : départs à 15h45, 16h30, 17h15 et 18h.
 - Parcours de 28 km : ALLER : Limoges-Gare des Bénédictins (Terminal du CIEL) > plan d'eau de Cognac-la-Forêt : départ à 7h45. RETOUR : étang de la Pouge > Limoges-Gare des Bénédictins (Terminal du CIEL) : départs à 15h45, 16h30, 17h15 et 18h.
- Réservation obligatoire pour les horaires allers et retours au moment de l'inscription ; soit sur le

bulletin d'inscription, soit via la plateforme d'inscription en ligne sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Vienne : www.haute-vienne.fr. Le nombre de places disponibles étant limité, l'inscription à ce moyen de transport sera possible jusqu'à ce que le nombre de sièges disponibles soit épuisé. Aucune inscription à ce service ne sera acceptée le jour de la manifestation. À l'accueil, chaque participant recevra, après vérification de son inscription, le tee-shirt officiel de l'événement, un gobelet ecocup, un randoguide et un pass permettant d'accéder aux ravitaillements et à la navette le cas échéant. L'arrivée des différents parcours aura lieu à l'étang de la Pouge.

ARTICLE 5 : ANNULATION DE LA RANDONNÉE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'intempéries ne rendant pas praticables les sites de départs et d'arrivée, de risque épidémique élevé ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 6 : ACCOMPAGNATEURS ET VÉHICULES

Les personnes non-inscrites à la manifestation sont considérées comme accompagnateurs et ne peuvent bénéficier des prestations offertes aux participants durant les parcours (ravitaillements, transport en navette, tee-shirt, etc.). Le jour de la manifestation, les véhicules non accrédités ne seront pas autorisés à emprunter les circuits de randonnée. En outre, l'organisateur pourra interdire momentanément l'accès à toute personne mettant en péril la sécurité des promeneurs (vélo, cheval, etc.).

ARTICLE 7 : RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Durant la manifestation, tous les participants ont l'obligation du strict respect du code de la route.

ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENTS ET CONTRÔLES

Des points de ravitaillement et de contrôle réservés aux participants seront mis en place sur chaque parcours.

ARTICLE 9 : SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée par l'organisateur. Il s'adjoint le concours d'un organisme de protection civile pour le secours à la personne. L'attention des participants est attirée sur le fait que les moyens de sécurité sont mis en œuvre uniquement pendant la durée de la randonnée, soit entre 9h et 18h et, en ce qui concerne les traversées de routes, en fonction de l'allure moyenne des randonneurs évaluée par l'organisateur (entre 4 et 6 km/heure). L'attention des randonneurs est attirée sur l'importance d'être en bonne condition physique pour s'engager sur un parcours de randonnée.

ARTICLE 10 : PRÉSENCE D'ANIMAUX DOMESTIQUES

La présence de petits animaux domestiques (chiens, chats, etc.) appartenant aux participants est tolérée, à la condition expresse que ceux-ci soient tenus en laisse sur l'intégralité du parcours. Par ailleurs, conformément à la loi n°99-5, les chiens de première et deuxième catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

ARTICLE 11 : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celle de leurs préparés. Il incombe à chaque participant de s'assurer

personnellement. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en dehors du parcours balisé et des lieux de rassemblement.

ARTICLE 12 : SIGNALISATION

Une signalisation spécifique à la manifestation est prévue sur l'ensemble des parcours. Elle sera matérialisée ainsi : parcours de 5 km : jaune / parcours de 8,5 km : orange / parcours de 15 km : rose / parcours de 28 km : violet.

ARTICLE 13 : AUTRES RÈGLES À RESPECTER

Il appartient à chacun de respecter son horaire de départ, les autres participants, l'environnement : ne pas jeter vos déchets dans la nature. Par ailleurs, le Département a engagé un partenariat avec le Syded dans le cadre du tri des déchets. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes qui leur seront données le jour J. L'événement est organisé sur un site naturel classé - les berges de l'étang de la Pouge abritent une faune et une flore fragiles, les participants s'engagent à rester sur les sentiers balisés et devront se conformer aux règles énoncées le jour J.

ARTICLE 14 : UTILISATION D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la manifestation ainsi que leurs ayants droit à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à "Randonnez-vous en Haute-Vienne", sans que cela lui confère un droit, un avantage à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 15 : TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la manifestation à utiliser son adresse mail pour lui transmettre des informations relatives à la manifestation "Randonnez-vous en Haute-Vienne". Conformément au règlement général sur la protection des données, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant (réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés cnil.fr). Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et manuel à des fins d'organisation de l'événement "Randonnez-vous en Haute-Vienne". Les catégories de données collectées sont celles indiquées sur le formulaire. Les données collectées seront communiquées au personnel autorisé du Département et de la Paierie départementale. Elles sont conservées pendant 2 ans maximum à compter du dernier contact avec le candidat et conformément aux prescriptions des archives départementales. Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

ARTICLE 16 : ORGANISATEURS

"Randonnez-vous en Haute-Vienne" est organisé par : Conseil départemental de la Haute-Vienne
11 rue François Chénieux - CS 83112
87 031 Limoges Cedex 1
E-mail : webmestre@ Haute-Vienne.fr

ARTICLE 17 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute personne participant à "Randonnez-vous en Haute-Vienne" déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte l'intégralité des causes.

COMMENT S'INSCRIRE ?

PAR INTERNET

Connectez-vous jusqu'au 31 août inclus

sur le site du Conseil départemental :

www.haute-vienne.fr

rubrique "Conseil départemental"

puis "Les évènements du Département"

1. Remplissez le formulaire d'inscription

(vous pouvez ajouter jusqu'à 30 participants par formulaire).

2. Choisissez votre mode de paiement sécurisé

3. Recevez un message de confirmation

à l'adresse mail indiquée lors de votre inscription.

"Le code-barres joint vous permettra de retirer votre "kit randonneur" à l'accueil avant le départ de chaque parcours.

Si vous inscrivez des personnes sur plusieurs parcours, un code-barres vous sera délivré pour chaque circuit.

PAR COURRIER

Attention, vous avez jusqu'au

vendredi 27 août 2021 inclus

(aucune inscription ne sera enregistrée après cette date, cachet de la poste faisant foi).

1. Complétez le bulletin d'inscription ci-après

2. Retournez-le au Conseil départemental

de la Haute-Vienne 11 rue François Chénieux – CS 83112 -

87031 Limoges cedex

accompagné de votre règlement (uniquement par chèque établi à l'ordre de "Régie Randonnez-vous en Haute-Vienne")

3. Recevez votre code-barres par la poste ou par e-mail

Pensez à l'imprimer ! Il vous permettra de retirer

votre "kit randonneur" avant le départ

de chaque parcours.

+ d'infos au 05 24 54 51 41

haute-vienne.fr



+ d'infos sur haute-vienne.fr

Dimanche 5 septembre 2021

RANDONNEZ-VOUS

EN HAUTE-VIENNE

étang de
La Pouge
Saint-Auvent



PMR
5 KM

8,5 KM

15 KM

28 KM

18^e édition

Randonnez-vous, le rendez-vous de la rentrée avec 4 circuits au programme !



Le Conseil départemental vous invite pour la dix-huitième édition de Randonnez-vous en Haute-Vienne, le dimanche 5 septembre à l'étang de la Pouge. Au programme, quatre circuits de 28, 15, 8,5 et 5 kilomètres. Partez à la découverte de ce plan d'eau de 28 hectares, de toutes ses richesses naturelles et de son paysage de bocage doucement vallonné ! Au fil des sentiers, vous profiterez d'un environnement préservé avec de superbes panoramas sur la campagne verdoyante et apprécierez le cadre bucolique offert par les nombreux villages et hameaux traversés. À l'arrivée, venez profiter du village d'animations installé au bord de l'étang de la Pouge avec de multiples stands et activités pour petits et grands (animations pédagogiques de sensibilisation à l'environnement, maquillage, caravane photo, jeux anciens, fanfare...). Le tout dans une ambiance chaleureuse et festive !

28 km : Pour les randonneurs motivés

Parcours expert

Au départ du plan d'eau de Cognac-la-Forêt, ce parcours technique et varié vous propose dès le départ une montée sportive à travers bois et des passages près de différents plans d'eau, châteaux et hameaux pittoresques. Après Saint-Laurent-sur-Gorre, vous vous dirigerez vers l'étang de la Pouge et terminerez par une boucle autour du charmant bourg de Saint-Auvent. Attention, le parcours "expert" porte bien son nom : il est réservé aux randonneurs avertis. Trois points de ravitaillement seront proposés durant le parcours.

> RENDEZ-VOUS AU PLAN D'EAU DE COGNAC-LA-FORÊT. DES NAVETTES VOUS RACCOMPAGNERONT À L'ISSUE DE LA RANDONNÉE JUSQU'À VOTRE LIEU DE STATIONNEMENT (ÉTANG DE LA POUGE -> PLAN D'EAU DE COGNAC-LA-FORÊT).

15 km : Pour les bons marcheurs

Parcours défi

Ce circuit vous permettra d'arpenter tout le tour de l'étang de la Pouge, mais aussi le bourg de Saint-Auvent et son remarquable château où vous sera proposé un ravitaillement. Vous emprunterez ensuite les chemins qui longent la Gorre et vous traverserez le fameux sanctuaire de Notre Dame de la Paix, véritable "petite Lourdes" en Limousin. Une belle rando en perspective qui vous amènera également à découvrir le passage de la "cabane du berger"...

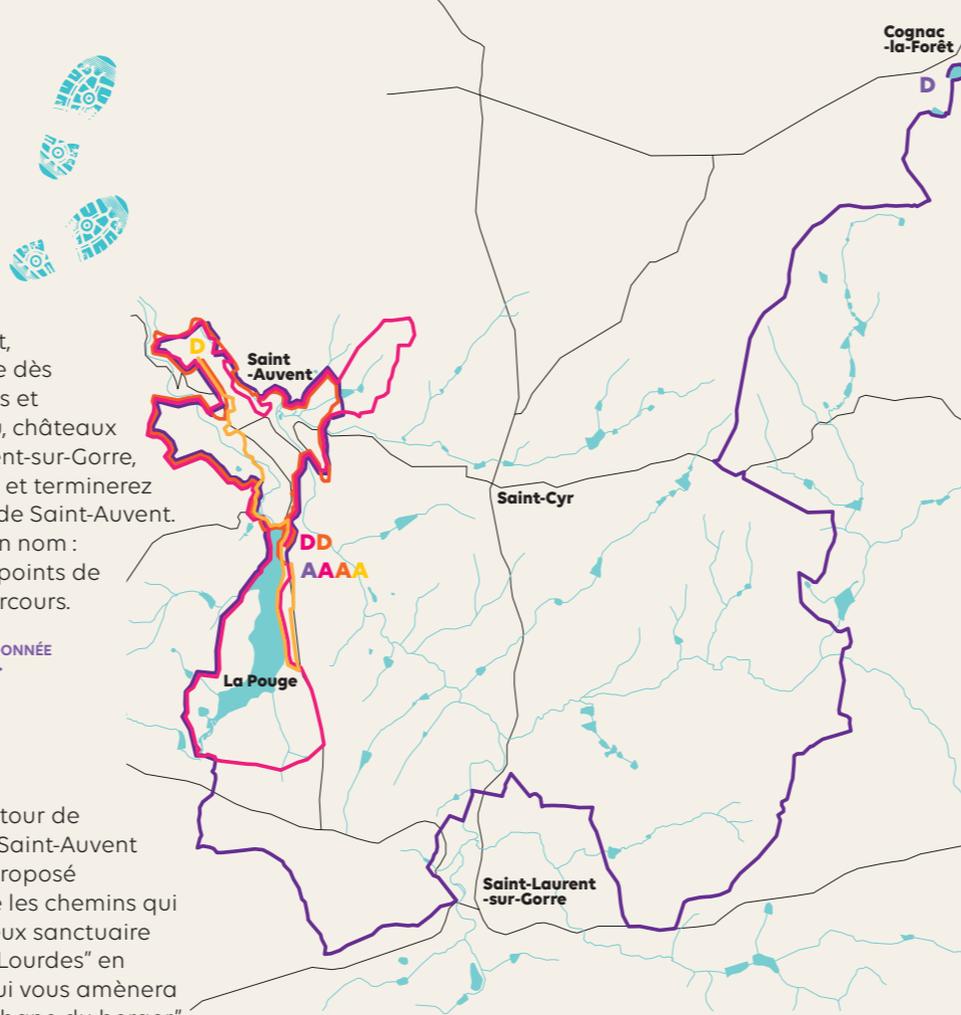
> RENDEZ-VOUS À L'ÉTANG DE LA POUGE ENTRE À 10H30 ET 12H EN FONCTION DE VOTRE CHOIX D'HORAIRE À L'INSCRIPTION.

8,5 km : Pour les promeneurs en herbe

Parcours découverte

Il vous guidera à travers le bourg de Saint-Auvent, avec un passage sur les vestiges de la voie romaine, vieille de près de 2000 ans ! Cette voie pavée encore bien visible se situe sur une pente en forêt, au détour d'un sentier. Vous découvrirez également le sanctuaire de Notre Dame de la Paix, et sa remarquable chapelle. Le plus de ce parcours ? Ses 1,8 kilomètres de balade en bord de rivière. Les plus motivés pourront poursuivre la rando en se dirigeant vers l'observatoire de l'étang de la Pouge, avant de revenir sur leurs pas pour profiter des différentes activités !

> RENDEZ-VOUS À L'ÉTANG DE LA POUGE ENTRE 13H30 ET 15H EN FONCTION DE VOTRE CHOIX D'HORAIRE À L'INSCRIPTION.



5 km : Pour tous

Parcours évasion

Au départ du château de Saint-Auvent, vous traverserez le Gorret et prendrez la direction de Fougeras avant de rejoindre la digue puis la rive droite de l'étang de la Pouge. Ce circuit adapté aux personnes à mobilité réduite emprunte le sentier d'interprétation qui, sur une partie des berges boisées, est jalonné de panneaux explicatifs afin de permettre aux visiteurs curieux de mieux connaître les richesses naturelles du site. Vous serez ensuite invités à revenir sur vos pas afin de profiter d'un ravitaillement. **Ce parcours accessible aux fauteuils présente tout de même sur certains secteurs un dénivelé assez important.** Ainsi il est conseillé aux personnes à mobilité réduite d'être accompagnées pour profiter pleinement de leur randonnée.

> RENDEZ-VOUS AU CHÂTEAU DE SAINT-AUVENT. DES NAVETTES GRATUITES ET SANS RÉSERVATION VOUS RACCOMPAGNERONT À L'ISSUE DE LA RANDONNÉE JUSQU'À VOTRE LIEU DE STATIONNEMENT (ÉTANG DE LA POUGE -> CHÂTEAU DE SAINT-AUVENT).

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Prêts pour le départ !

> 9h : départ du 28 km

> à partir de 10h30 : départ du 15 km

> à partir de 13h30 : départ du 8,5 km

> 15h : départ du 5 km (accessible aux PMR)

Présentez-vous 15 minutes avant votre horaire de départ.

Détendez-vous à votre arrivée à l'étang de la Pouge avec, dès 14h, de nombreuses animations gratuites. Profitez-en !

INFOS PRATIQUES

Le port du masque pourra être demandé sur les zones d'affluence (départ, arrivée, ravitaillements...). Ces consignes pourront évoluer en fonction du contexte sanitaire.

Avant de partir en randonnée, équipez-vous de chaussures adaptées, boissons fraîches et chapeaux. Ces quelques précautions vous éviteront les mauvaises surprises. Et n'oubliez pas votre pique-nique pour le repas de midi, il n'est pas compris dans l'inscription.

POUR VOUS RENDRE À L'ÉTANG DE LA POUGE, AU CHÂTEAU DE SAINT-AUVENT OU AU PLAN D'EAU DE COGNAC-LA-FORÊT

selon votre parcours, "Randonnez-vous en Haute-Vienne" met à votre disposition **des bus au départ de Limoges.**

Ce mode de transport **gratuit** et respectueux de l'environnement vous est proposé aux horaires suivants :

ALLER : au départ de Limoges – Gare des Bénédictins (Terminal du CIEL)

> à destination de Cognac-la-Forêt : départ à 7h45.

> à destination de la Pouge : départs à 9h15, 10h45 et 13h.

> à destination du château de Saint-Auvent : départ à 13h.

RETOUR : au départ de l'étang de la Pouge

> à destination de Limoges – Gare des Bénédictins (Terminal du CIEL) : départs à 15h45, 16h30, 17h15 et 18h depuis l'étang de la Pouge.

Si vous souhaitez utiliser ce mode de transport, veuillez confirmer vos horaires allers et retours sur le bulletin d'inscription ci-joint.

Aucune inscription ne sera acceptée le jour-même.

RÉSERVATION DES BUS

entre Limoges et le lieu de départ de votre parcours si vous ne souhaitez pas utiliser ce mode de transport, ne cochez rien

ALLER

7h45* 9h15 10h45 13h

* uniquement pour le 28 km

RETOUR

15h45 16h30 17h15 18h

ADRESSE

Merci de ne remplir qu'une seule adresse pour l'ensemble des personnes inscrites sur ce bulletin.

Adresse :

Ville : Code postal :

Email (obligatoire) :

..... Tél. :

Récapitulatif des participants	Prix unitaire	Nombre de participants	Prix total
Rando 28 km	5 €	X	=
Rando 15 km	4 €	X	=
Rando 8,5 km	4 €	X	=
Rando 5 km	4 €	X	=
Moins de 12 ans	gratuit	x	=
Montant total	Règlement par chèque à l'ordre de "Régie Randonnez-vous en Haute-Vienne"		

« Je déclare que le ou les mineur(s) inscrit(s) sur ce bulletin sont sous mon entière responsabilité. »

SIGNATURE & QUALITÉ

Signature obligatoire des parents, tuteurs ou représentants légaux pour l'inscription des moins de 18 ans.